Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 074-200054138-20261102-A_2026_G_521-AR

[6.4 Autres actes réglementaires]

ARRETE MUNICIPAL N° A.2026.G.521

Instituant un bureau central de vote pour les élections professionnelles du 10 décembre 2026

Le Maire de la commune de Faverges-Seythenex,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment ses article L 251-1 à L251-7 et R. 211-89 et suivants,

VU l'arrêté du 2 juillet 2025, fixant la date des élections au 10 décembre 2026,

VU la délibération n° del.2026-IV-26 du 28 mars 2026 portant élection du Maire,

VU la délibération n° del.2026-VII-91 du 5 juin 2026 fixant le nombre de représentants au Comité Social Territorial placé auprès de la collectivité,

Considérant la consultation des organisations syndicales représentées au Comité Social Territorial le 22 mai 2026,

Considérant qu'il y a lieu d'instituer le bureau central de vote en vue des élections professionnelles 2026,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il est institué auprès de la commune de FAVERGES SEYTHENEX un bureau central de vote pour l'élection des représentants du personnel au Comité Social Territorial compétent à l'égard des agents de la collectivité.

ARTICLE 2 : Le bureau central de vote sera composé comme suit :

Présidente : Madame Anne Marie BERNARD — ***Suppléant : Monsieur Pascal BOULAY***
Secrétaire : Madame Florence GERARD — ***Suppléante : Madame Marie TOLA***

Délégués des organisations syndicales :

- **Liste : CFDT INTERCO Haute Savoie**
  Délégué de liste : Madame LACHENAL Marie-Pierre
  Suppléant : Monsieur CROM Guillaume

ARTICLE 3 : Le bureau central de vote sera ouvert, pendant 6 heures au moins, le 10 décembre 2026 de 9 heures à 15 heures, heure de clôture du scrutin.

ARTICLE 4 : Le bureau central de vote procède aux opérations d'émargement des votes par correspondance à partir de 15 heures, heure de clôture du scrutin.

ARTICLE 5 : Dès la clôture du scrutin fixée à 15 heures, le bureau central de vote procède au dépouillement des votes par correspondance et des votes à l'urne. Il détermine alors le nombre total de suffrages valablement exprimés obtenus par chaque liste.

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 074-200054138-20261102-A_2026_G_521-AR

Le bureau central établit un procès-verbal récapitulatif de l'ensemble des opérations électorales et procède à la proclamation des résultats.
Ces résultats sont transmis immédiatement au Préfet du département de la Haute Savoie.

ARTICLE 6 : Un exemplaire du procès-verbal sera adressé au Préfet du département de la Haute Savoie ainsi qu'aux délégués de listes. La collectivité assure la publicité des résultats.

ARTICLE 7 : Les contestations sur la validité des opérations électorales sont portées dans un délai de 5 jours francs à compter de la proclamation des résultats devant le Président du bureau de vote central qui statue dans les 48 heures en motivant sa décision et en adresse immédiatement une copie au Préfet.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat dans le département et affiché dans les locaux administratifs de la collectivité.

ARTICLE 9 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans les deux mois à compter de la présente notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 Grenoble cedex). La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail Télérecours citoyen accessible sur : www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le Maire.

Arrêté devenu exécutoire compte-tenu de la télétransmission en Préfecture le : – 2 NOV. 2026 De la publication le : – 2 NOV. 2026 Notifié le :	Fait le 2 novembre 2026 Le Maire de Faverges-Seythenex, **Yves CREPEL**

Destinataires :

* Préfecture	1
* Délégués de liste	1
* Centre de Gestion de la Haute Savoie	1
* Affichage-	1
* Registre	1